

PROCÈS-VERBAL de la 197^e assemblée ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 avril 2010, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : Le maire M. Fernand Trahan ainsi que les conseillers et conseillères M^{me} Lorraine Morissette, M. Michael Prince, M. Pierre Potvin, M^{me} Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, M. Francis Murphy, M. Bernard Gauthier et M. Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Guy Faucher, directeur général, M. Alain Cloutier, directeur général adjoint et directeur des ressources humaines et des communications, M^{me} Chantale Gilbert, trésorière et M^e Sophie Gareau, greffière.

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en récitant la prière d'usage.

RÉSOLUTION 2010-165

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT,

QUE l'ordre du jour de la 197^e assemblée ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 19 avril 2010, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec le retrait des sujets n^{os} 13 et 29.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-166

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 avril 2010.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le procès-verbal de la 196^e assemblée ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 6 avril 2010, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2010-167

Adoption du second projet de règlement 2010-11.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le second projet de règlement 2010-11, amendant les règlements de zonage en vigueur dans les ex-municipalités de Val-d'Or (93-19), Dubuisson (72), Sullivan (86-90), Vassan (202-90), Val-Senneville (79-91) et les ex-T.N.O de Louvicourt et de Baie-Carrière (95-06-92) dans le but d'y modifier diverses dispositions générales, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-11.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-11, amendant les règlements de zonage en vigueur dans les ex-municipalités de Val-d'Or (93-19), Dubuisson (72), Sullivan (86-90), Vassan (202-90), Val-Senneville (79-91) et les ex-T.N.O de Louvicourt et de Baie-Carrière (95-06-92) dans le but d'y modifier diverses dispositions générales.

RÉSOLUTION 2010-168

Adoption du second projet
de règlement 2010-12.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le second projet de règlement 2010-12 amendant les règlements de zonage 93-19 et de lotissement 93-20 en vigueur sur le territoire de l'ex-ville de Val-d'Or en autorisant dans la zone 323-la, les classes industrielles 401 *Promotion et construction de bâtiments résidentiels*, 402 *Promotion et construction de bâtiments non résidentiels*, 422 *Travaux de charpente et travaux connexes*, 423 *Travaux extérieurs de finition*, 424 *Installations mécaniques, plomberie, chauffage et climatisation*, 426 *Gros œuvre et charpenterie*, toutes comprises au sens de la classification type des industries de Statistique Canada, édition 1980 révisée, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-12.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-12 amendant les règlements de zonage 93-19 et de lotissement 93-20 en vigueur sur le territoire de l'ex-ville de Val-d'Or en autorisant dans la zone 323-la, les classes industrielles 401 *Promotion et construction de bâtiments résidentiels*, 402 *Promotion et construction de bâtiments non résidentiels*, 422 *Travaux de charpente et travaux connexes*, 423 *Travaux extérieurs de finition*, 424 *Installations mécaniques, plomberie, chauffage et climatisation*, 426 *Gros œuvre et charpenterie*, toutes comprises au sens de la classification type des industries de Statistique Canada, édition 1980 révisée.

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-14.

Un avis de motion est donné par le conseiller Gilles Bérubé selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-14, modifiant le règlement 2009-06 concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-23.

Un avis de motion est donné par le conseiller Francis Murphy selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-23 adoptant un programme de revitalisation de la partie du territoire de la ville de Val d'Or désignée comme étant le *centre-ville* de l'ancienne municipalité de Bourlamaque en vertu du règlement 2004-08 créant un programme particulier d'urbanisme applicable à ce secteur.

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-24

Un avis de motion est donné par le conseiller Francis Murphy selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-24 adoptant un programme de revitalisation de la partie du territoire de la ville de Val-d'Or désignée comme étant son *centre-ville* en vertu du règlement 99-32 créant un programme particulier d'urbanisme applicable au centre-ville.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

RÉSOLUTION 2010-169

Approbation des états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009.

QUE le rapport financier de la Ville de Val-d'Or, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009, ainsi que le rapport du vérificateur, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, comptables agréés, soient et sont approuvés tels que préparés.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-170

Autorisation de signature d'un acte de servitude en faveur de 9007-0855 Québec inc. pour empiètement sur le lot 3 184 098 de l'immeuble érigé au 814 Plessis.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude en faveur de 9007-0855 Québec inc. pour l'empiètement de la corniche de l'immeuble érigé au 814 de la rue Plessis, à Val-d'Or, sur le lot 3 184 098 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi (ruelle).

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-171

Autorisation de signature d'un acte de servitude perpétuelle par M. Sylvain Boutin en faveur de la Ville sur le lot 2 551 755.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un acte de servitude perpétuelle de passage, de canalisation et de non-construction par M. Sylvain Boutin en faveur de la Ville sur le lot 2 551 755 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Abitibi.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

COMMENTAIRE

Protocoles d'entente concernant l'aménagement de cafés-terrasses au centre-ville sur la rue Perreault à l'été 2010.

Résolution du conseil autorisant le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, à signer, pour et au nom de la Ville, les protocoles d'entente à intervenir entre cette dernière et certains exploitants d'un bar ou d'un restaurant concernant l'aménagement de cafés-terrasses au centre-ville et sur la rue Perreault pour l'année 2010.

Ce sujet est retiré.

ATTENDU QUE le secteur ouest de la ville a connu, au cours des 2 dernières décennies, un important développement résidentiel et commercial, générant ainsi une hausse considérable de la circulation automobile sur cette partie de la route 117 comprise entre la voie de contournement et le pont de la rivière Thompson;

ATTENDU QUE ce secteur abrite également plusieurs quartiers résidentiels, auxquels on ne peut accéder que par la route 117;

ATTENDU QUE la reprise des activités minières dans ce secteur et le développement commercial ont contribué à accroître considérablement le transport lourd sur cette portion de la route 117;

ATTENDU QUE le pavage des accotements a également favorisé une circulation accrue de cyclistes;

ATTENDU QU'un sentier de motoneiges et de véhicules tout-terrain traverse cette partie de la route 117;

ATTENDU QUE pour ces motifs et dans le but d'assurer la sécurité des usagers, le conseil de ville est d'avis qu'il y aurait lieu de réduire la limite de vitesse autorisée de 90 km/h à 70 km/h sur ce tronçon de la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

RÉSOLUTION 2010-172

Demande au ministère des Transports de réduire de 90 km/h à 70 km/h la limite de vitesse sur le tronçon de la route 117 compris entre la voie de contournement et le pont de la rivière Thompson.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville demande au ministère des Transports du Québec de fixer à 70 km/h la limite de vitesse autorisée sur le tronçon de la route 117 compris entre la voie de contournement et le pont de la rivière Thompson.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-173

Acceptation de l'offre de services de RUESÉCURE pour l'analyse du projet d'aménagement des voies de circulation d'une partie de la 3^e Avenue Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE l'offre de services présentée par RUESÉCURE, datée du 12 avril 2010, pour procéder à l'analyse du projet d'aménagement des voies de circulation de la 3^e Avenue Ouest, entre le chemin de la Baie-Carrière et le boul. Tétrault, soit et est acceptée aux conditions y mentionnées.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-174

Autorisation à M. Danny Burbridge d'aller en appel d'offres pour la conception des plans et devis, la gestion et la surveillance du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur la 3^e Avenue Ouest.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines, soit et est autorisé à aller en appel d'offres pour la conception des plans et devis définitifs, la gestion et la surveillance du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur la 3^e Avenue Ouest sur une distance de 1,8 kilomètre.

QUE MM. Guy Faucher, directeur général, Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines et André Leclerc, directeur de la division ingénierie, soient et sont désignés membres du comité d'évaluation des offres, dont les travaux se dérouleront sous la supervision de M^e Sophie Gareau, greffière.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-175

Approbation du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Francis Murphy,

QUE le plan d'intervention de la Ville de Val-d'Or pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout, préparé par Groupe Stavibel inc., soit et est approuvé tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-176

Nomination de M. Réjean Laliberté au poste de technicien en bâtiment à compter du 3 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Réjean Laliberté soit et est nommé au poste de technicien en bâtiment sur une base régulière à temps complet à compter du lundi 3 mai 2010, suivant le salaire et les conditions prévus à la convention collective en vigueur.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-177

Embauche de M^{me} Corinne Lemay-Lafontaine au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment à compter du 3 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Francis Murphy,

QUE M^{me} Corinne Lemay-Lafontaine soit et est embauchée au poste d'inspecteur adjoint en bâtiment sur une base régulière à temps complet à compter du lundi 3 mai 2010, au salaire et aux conditions stipulés à la convention collective en vigueur.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-178

Délégation de M^{me} Nanny LeHouillier aux assises annuelles de la COMAQ du 26 au 28 mai 2010.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE M^{me} Nanny LeHouillier, chef-comptable, soit et est déléguée aux assises annuelles de la COMAQ qui se dérouleront à Saint-Hyacinthe les 26, 27 et 28 mai 2010.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-179

Approbation des états financiers 2009 de Transport La Promenade inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le conseil de ville approuve les états financiers de Transport La Promenade inc. pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009, ainsi que le rapport des vérificateurs, préparés par la firme Cossette, Poulin, Lacroix, Cotnoir, Boudreau, comptables agréés.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-180

Approbation des états financiers 2009 de la Corporation Taxibus.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le conseil de ville approuve les états financiers de Corporation Taxibus de Val-d'Or pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2009, ainsi que le rapport des vérificateurs, préparés par la firme Cossette, Poulin, Lacroix, Cotnoir, Boudreau, comptables agréés.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de peinture de signalisation répondant aux normes du ministère des Transports;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les deux fournisseurs invités ont déposé une offre conforme aux exigences dans les délais requis, soit :

SOUSSIONNAIRE	PRIX UNITAIRES		
	JAUNE BARIL 205 L	BLANCHE BARIL 205 L	BLEUE 18,9 L
Peinture UCP inc.	588,00 \$	588,00 \$	69,00 \$
Ennis Paint	574,00 \$	574,00 \$	60,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil par le directeur des achats d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Ennis Paint, aux prix unitaires ci-dessus mentionnés;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

RÉSOLUTION 2010-181

Ratification de l'ouverture des soumissions pour l'achat de peinture à signalisation et octroi du contrat à Ennis Paint.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de peinture de signalisation soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Ennis Paint, le plus bas soumissionnaire, aux prix unitaires ci-après mentionnés :

PRIX UNITAIRES		
JAUNE BARIL 205 L	BLANCHE BARIL 205 L	BLEUE 18,9 L.
574,00 \$	574,00 \$	60,00 \$

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 5 fournisseurs pour la location d'une pelle hydraulique sur chenille, catégorie 1310, pour une période de 6 mois;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, aucun des fournisseurs invités n'a déposé une offre, l'équipement demandé n'étant pas disponible;

ATTENDU QUE, compte tenu de l'indisponibilité de l'équipement demandé, ces mêmes fournisseurs ont été priés de soumettre un prix pour la location d'une pelle hydraulique de catégorie supérieure;

ATTENDU QUE 2 entreprises ont déposé les offres suivantes :

SOUSSIONNAIRE	TAUX MENSUEL EXCLUANT LES TAXES	TAUX HORAIRE/HEURES EXCÉDENTAIRES
Équipements SMS	7 660,00 \$	35,26 \$
Strongco Équipement	8 000,00 \$	Non spécifié

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, soit Équipements SMS, pour les montants ci-dessus mentionnés;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2010-182

Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la location d'une pelle hydraulique pour une période de 6 mois et octroi du contrat à Équipements SMS.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la location d'une pelle hydraulique sur chenille pour une période de 6 mois, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Équipements SMS, le plus bas soumissionnaire, pour un montant mensuel de 7 660,00 \$ excluant les taxes, et un prix horaire de 35,26 \$ excluant les taxes pour les heures excédentaires.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 fournisseurs relativement à la fourniture de granulats pour les travaux en régie 2010-2011;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, 2 des 3 fournisseurs invités ont déposé une soumission dans les délais requis, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Béton Barrette inc.	88 620,42 \$
Fournier Béton inc.	69 996,05 \$

ATTENDU QUE le prix de 3 des 13 produits apparaissant sur la formule de soumission n'était pas indiqué sur celle présentée par Fournier Béton inc.;

ATTENDU QUE la comparaison des prix fournis par les deux soumissionnaires permet toutefois de conclure que la soumission présentée par Béton Barrette inc. est la plus avantageuse;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil d'octroyer ce contrat à Béton Barrette inc., au prix ci-dessus mentionné;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2010-183

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats et octroi du contrat à Béton Barrette inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de granulats pour les travaux en régie 2010-2011 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Béton Barrette inc., pour un montant de 88 620,42 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs relativement à la fourniture de béton préparé pour les travaux en régie 2010-2011;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les 2 fournisseurs invités ont déposé une soumission conforme aux spécifications dans les délais requis, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Fournier Béton inc.	63 210,00 \$
Béton Barrette inc.	65 016,00 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat à Fournier Béton inc., le plus bas soumissionnaire, pour une somme de 63 210,00 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2010-184

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de béton préparé et octroi du contrat à Fournier Béton inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de béton préparé pour les travaux en régie 2010-2011 soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Fournier Béton inc., le plus bas soumissionnaire, à un prix de 63 210,00 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs pour la fourniture d'un déshumidificateur à être installé à l'aréna Kiwanis;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, les 2 fournisseurs invités ont déposé une soumission en tout point conforme aux exigences dans les délais requis, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Cimco réfrigération	28 512,22 \$
Energy In-Hybrid Solutions inc.	26 864,25 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil de ville d'octroyer ce contrat à Energy In-Hybrid Solutions inc., le plus bas soumissionnaire, pour la somme ci-dessus indiquée;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2010-185

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à l'achat de déshumidificateur pour l'aréna Kiwanis et octroi du contrat à Energy In-Hybrid Solutions inc.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture d'un déshumidificateur pour l'aréna Kiwanis soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Energy In-Hybrid Solutions inc., le plus bas soumissionnaire, à un prix de 26 864,25 \$ incluant les taxes, l'octroi de ce contrat étant toutefois conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt 2010-19.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs relativement à la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE les 2 fournisseurs invités ont déposé une proposition conforme dans les délais requis, soit :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Wolseley division Témispal	60 781,60 \$
Marcel Baril Itée	62 188,65 \$

ATTENDU QUE le directeur des achats recommande au conseil de ville d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire, Wolseley division Témispal, au prix ci-dessus indiqué;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

RÉSOLUTION 2010-186

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout et octroi du contrat à Wolseley div. Témispal.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé à Wolseley division Témispal, le plus bas soumissionnaire, à un prix de 60 781,60 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Demande de dérogation mineure présentée par M. Yvon Trudel concernant la propriété du 118 rue des Dunes.

Résolution du conseil statuant sur une demande de dérogation mineure présentée par M. Yvon Trudel concernant sa propriété située au 118 de la rue des Dunes, à Val-d'Or (bloc 56 du canton de Louvicourt).

Ce sujet est retiré.

 ATTENDU QUE Développement DSF souhaite se porter acquéreur, à des fins de développement domiciliaire, de certaines parties des lots 50C, 51C et 51C-1 du rang 9 du canton de Dubuisson, telles que montrées au plan-projet de lotissement préparé M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, sous le numéro 23 541 de ses minutes;

ATTENDU QUE Développement DSF a entrepris à cette fin des démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, actuel propriétaire des parties concernées des lots 50C et 51C;

ATTENDU QUE les parties du lot 51C-1 requises pour la réalisation de ce projet de développement sont la propriété de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, qui ne peut en disposer sans l'autorisation préalable du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 103-1286, recommande au conseil de ville d'appuyer le requérant dans ses démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de faire l'acquisition des parties de terrain nécessaires à la réalisation de son projet de lotissement;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec ces recommandations;

RÉSOLUTION 2010-187

Appui à Développement DSF auprès du MRNF pour l'acquisition de parties des lots 50C, 51C et 51C-1 à des fins de développement.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie Développement DSF dans ses démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune dans le but de se porter acquéreur de certaines parties des lots 50C et 51C du rang 9 du canton de Dubuisson, aux fins d'y réaliser un projet de développement domiciliaire, tel qu'apparaissant au plan-projet de lotissement préparé par M. Jacques Sylvestre, arpenteur-géomètre, sous le numéro 23 541 de ses minutes, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de ville demande au ministère des Ressources naturelles et de la Faune d'autoriser la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois à vendre à Développement DSF les parties du lot 51C-1 requises à cette fin, ou autrement permettre la réalisation de ce projet de développement domiciliaire.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-188

Adoption du premier projet de règlement 2010-25.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le premier projet de règlement 2010-25 amendant le règlement de zonage 86-90 en vigueur sur le territoire de l'ex-municipalité de Sullivan dans le but d'inclure dans la zone RA-2 deux (2) lots projetés situés à l'ouest de la rue de l'Église, soit et est adopté tel que rédigé.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

AVIS DE MOTION

Règlement 2010-26.

Un avis de motion est donné par le conseiller Gilles Bérubé selon lequel il y aura présentation, lors d'une assemblée subséquente, du règlement 2010-26, décrétant une dépense de 2 216 100 \$ et un emprunt de 2 216 100 \$ pour le prolongement du réseau d'aqueduc sur la 3^e Avenue Ouest sur une distance de 1,8 kilomètre, soit jusqu'au chemin de la Mine-École.

RÉSOLUTION 2010-189

Approbaton des plans ST-762-1 à ST-762-9 relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur la 3^e Avenue Ouest et autorisation de les présenter au MDDEP pour approbation.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE les plans ST-762-1 à ST-762-9, requis à l'exécution des travaux décrétés en vertu du règlement 2010-26, relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc sur la 3^e Avenue Ouest sur une distance de 1,8 kilomètre, préparés par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines, soient et sont approuvés tels que soumis.

QUE le conseil de ville autorise la présentation de ces plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation et émission du certificat autorisant la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Val-d'Or s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, après l'achèvement des travaux, un certificat signé par un ingénieur attestant de leur conformité.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

RÉSOLUTION 2010-190

Résolution amendant le règlement d'emprunt 2010-19.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2010-19 soit et est amendé dans le but d'y mentionner, à l'article 2, que la ventilation des coûts inhérents à l'entretien des bâtiments divers, fait partie intégrante de ce règlement comme étant l'annexe B.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

CORRESPONDANCE

Lettre du Filon de l'Abitibi-Témiscamingue, remerciant la Ville pour son appui dans le cadre du renouvellement de la franchise du club de hockey Midget Espoir à Malartic.

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC.

Aucune.

RÉSOLUTION 2010-191

Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Francis Murphy,

QUE la séance soit levée.

« **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** »

Et la séance est levée à 20 h 20.

FERNAND TRAHAN, maire

M^e SOPHIE GAREAU, greffière